



## COMMUNE DE JUGEALS NAZARETH

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026 – 39

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 15**

**Présents : 10 :** Mmes Ms BORNES Marilyn, ROULET-BARROUL Marilyne, VEYSSEIX Jacques, BERTIN Jennifer, GOUYGOUX Laurent, SIRIEIX Adeline, LOPES-ANACLETO Silvino, ROUX Christine, CERET Aline, MAZAUDOUX Emmanuel,

**Absents ayant donné procuration : 4 :** Mr TILLET Philippe procuration à Mme BORNES Marilyn, Mme TRONCHE Céline procuration à Mme ROULET-BARROUL Marilyne, Mr LABROUSSE Emeric procuration à Mr VEYSSEIX Jacques, Mme GRELET Sylvie procuration à Mme CERET Aline

**Absent : 1 :** M HUILLERET Dimitri

**Votants : 14**

Secrétaire de séance : Mme Marilyne ROULET-BARROUL

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026

**Date de la réunion du Conseil Municipal : 18 septembre 2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211909304-20260918-delib2026-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de JUGEALS-NAZARETH dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Roger Verdier, sous la présidence de Mme Marilyn BORNES, Maire

#### **Objet : Vente de Matériels communaux**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu les dispositions applicables à la cession des biens mobiliers appartenant aux collectivités territoriales,

Madame Le Maire rappelle qu'une commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider de vendre des biens mobiliers qui relèvent de son domaine privé et en fixer librement le prix.

A cet effet la commune est propriétaire du matériel suivant qui n'est plus utilisé :

- une remorque benne Devès
- une remorque grise pour voiture
- un pulvérisateur Pulset de 400 litres

La population est informée de la mise en vente de ces biens mobiliers, par publication dans le Mag' de Jugeals-Nazareth été 2026 et en mairie sous-forme d'affichage.

Les biens seront vendus aux acheteurs qui auront déposé une offre sous pli cacheté en mairie. Les plis seront ouverts en conseil municipal. Les acheteurs dont les offres seront retenues seront avisés. Les acheteurs prendront possession des biens après avoir réglé le montant dû auprès du Trésor Public.

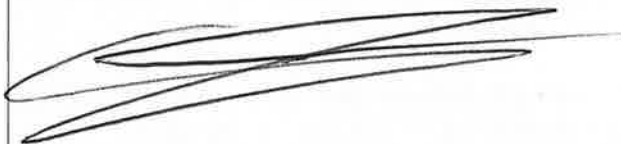
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- d'approuver la vente de la remorque benne Devès et de fixer le prix de vente à 2560 €
- d'approuver la vente de la remorque grise pour voiture et de de fixer le prix à 620 €
- d'approuver la vente du pulvérisateur Pulset 400 litres et de de fixer le prix à 240 €

Le conseil municipal précise que ces recettes seront portées au budget principal et les biens sortis de l'inventaire communal si nécessaire. Il autorise le maire à signer tout document relatif à ces ventes

Fait et délibéré les jours, mois, an que ci-dessus,  
à JUGEALS NAZARETH,

Le secrétaire de séance  
Marilyne ROULET-BARROUL



Mme Le Maire,  
Marilyn BORNES



Vote Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date d'affichage : 23 .09.2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211909304-20260918-delib2026-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2026